



QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION AIGUE ?

EN CAS DE PROJECTION

Dans les yeux :

- Lavage immédiat et prolongé à l'eau (au moins 10min). Ensuite retirer les verres/ lentilles de contact si besoin.

Avis d'un médecin ou ophtalmologiste.

Sur la peau :

- Enlever les vêtements souillés, si possible avec des gants. Lavage immédiat et prolongé à l'eau (au moins 10min).

Avis médical si lésions.

EN CAS D'INGESTION OU SIGNES DE MALAISE, TROUBLES DE LA CONSCIENCE,...

- Ne pas faire vomir
- Ne pas faire absorber de liquide
- Documenter le produit en cause
- Appeler le 15, qui contactera le centre antipoison si besoin

DANS TOUS LES CAS

Fournir au médecin les informations à votre disposition sur le produit

DÉCLARER L'ACCIDENT DE TRAVAIL



Vous pouvez nous solliciter pour un temps d'info santé en collectivité.

En savoir +



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Centre de Gestion
des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie
ELEUSIS 2 - BP 417
22194 Plérin cedex

@ infirmiers@cdg22.fr

t. 02 96 58 64 00

www.cdg22.fr



• des ronds dans l'eau www.drde.fr



Infos santé



Risques chimiques

PRUDENCE !



Direction prévention et santé au travail
Service de médecine préventive

L'utilisation d'un produit ou d'une substance chimique ne doit jamais être considérée comme anodine.

Il y a souvent méconnaissance des risques, notamment pour les produits dits « courants », dont l'utilisateur banalise à tort l'utilisation et néglige de se conformer aux instructions d'emploi du fabricant.

UN PRODUIT CHIMIQUE



C'EST QUOI ?

C'est un produit, commercialisé ou non, d'origine naturelle ou fabriqué de synthèse, rencontré sous différentes formes (solide, poudre, liquide, gaz) et pouvant être en suspension dans l'air (poussière, fumée, brouillard, particules, fibres...).

COMMENT CONNAITRE LE PRODUIT ?

Il existe 2 documents réglementaires et complémentaires qui permettent d'informer les utilisateurs sur les dangers présentés par les produits chimiques et les mesures de prévention à adopter lors de leur utilisation :

• L'étiquette :

Y sont définis les différents éléments d'informations obligatoires : nom et adresse du fabricant, pictogrammes de danger, mentions d'avertissement et de danger, conseils de prudence, nom du produit et numéro CE.

• La fiche de données de sécurité (FDS) :

Elle comporte 16 rubriques réglementaires et donne des informations complémentaires à l'étiquette. On trouve notamment des recommandations sur les EPI à utiliser et les conditions de stockage des produits.



LES CMR ?

Ce sont des agents Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction.



LES VOIES DE PENETRATION DANS L'ORGANISME

- Voie respiratoire : par inhalation
- Voie cutanée : par contact avec la peau
- Voie digestive : par ingestion



QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ

LOCAUX

- Asthme, eczéma, brûlure, etc.

GÉNÉRAUX

- Troubles neurologiques, cancer, troubles de la fertilité, toxicité foetale, etc..

Ils peuvent être immédiats ou différés (de quelques jours à plusieurs dizaines d'années après l'exposition).



LES PICTOGRAMMES DE DANGER



J'altère la couche d'ozone



Je ronge



Je pollue



J'explose



Je suis sous pression



Je flambe



Je fais flamber



Je tue



Je nuis gravement à la santé



LES MOYENS DE PREVENTION

COLLECTIFS

- Stockage des produits par famille de risques,
- Rayonnages en fonction des caractéristiques du produit, fermés à clé si nécessaire, avec bac de rétention,
- Lieux frais et aérés,
- Bac d'absorbant à proximité.

INDIVIDUELS

- Suivre les recommandations de l'étiquette et de la FDS pour le port des équipements de protection individuelle nécessaires :
 - ◇ gants,
 - ◇ lunettes,
 - ◇ masque,
 - ◇ combinaison,
 - ◇ bottes...).
- Lavage des mains après utilisation d'un produit et avant de boire, manger ou fumer.
- Si une dilution est nécessaire, elle doit être faite par la personne qui utilisera le produit.